

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2015

20 conseillers municipaux étaient présents

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX

II.1. Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école privée – Contrat de maîtrise d'œuvre

Par délibération du 14 septembre 2015, le conseil municipal a décidé, après consultation, de solliciter auprès de Jean-Luc GUINEBERTEAU, architecte DPLG, l'établissement d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation de l'ancienne école privée de la rue du Manoir. M. le maire est donc autorisé à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec M. Jean-Luc GUINEBERTEAU, mandataire et ses cotraitants qui sont : AFORPAQ (Economiste), AREST (Structure) et ACE (Fluides). Un comité consultatif, composé d'un maximum de 10 élus, sera spécialement chargé de ce dossier.

II.2. Location de la maison de la rue du Paradis

Suite au départ du locataire précédent, un nouveau contrat de bail est passé pour la location du logement communal du 1 rue du Paradis pour un loyer mensuel de 392,52 €.

III. URBANISME – VOIRIE - ENVIRONNEMENT

III.1. Rénovation du réseau d'éclairage public – Programmation pluriannuelle

La réglementation européenne interdit depuis avril 2015 la commercialisation des lampes de type ballon fluorescent (BF) à vapeur de mercure dont certaines de nos lanternes sont encore équipées. Une enveloppe de 25 000 euros sera donc consacrée, dès l'an prochain, pour le remplacement d'un 1/3 des lanternes de type ballon recensées sur le réseau d'éclairage public communal. Les autres lampes restant à mettre aux normes seront remplacées lors des 3 exercices suivants (de 2017 à 2019).

III.2. Dépannage sur le réseau de l'éclairage public – Versement d'un fonds de concours

Un fonds de concours sera versé au Syndicat Intercommunal d'Energie pour des dépannages sur le réseau d'éclairage public qui ont eu lieu de janvier à août 2015. Le coût de ces interventions s'élève à 888,96€ TTC mais au regard du règlement financier entre la commune et le SIEMML, le montant du fonds de concours à verser par la commune est de 666,73 € TTC.

IV. ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

IV.1. Réforme des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Maine et Loire

Le conseil approuve la réforme statutaire proposée par l'assemblée délibérante du SIEMML. La réforme consiste principalement à mettre en place deux niveaux de représentation :

- 1) La création de collèges à l'échelle des intercommunalités dont la principale fonction sera de constituer une circonscription électorale.
- 2) La constitution d'un comité syndical, qui prendra les décisions les plus importantes, composé d'une cinquantaine de membres.

Les représentants de la commune au SIEMML demeurent inchangés : Jean-Paul BOISNEAU, délégué titulaire et Thierry MANTAULT délégué suppléant.

IV.2. Programmation et tarification de la saison culturelle

Pour l'animation culturelle de la saison 2015/2016, la commission « Culture, Sports et Jeunesse » proposera une programmation de spectacles divers et variés comme les années passées avec pour objectif de faire découvrir aux habitants des amateurs et des professionnels de la région. Excepté pour les spectacles qui s'adressent exclusivement aux enfants, il est décidé, pour ceux financés par la commune, de fixer les tarifs des entrées à 5 € par personne, à partir de 12 ans. S'agissant des séances de cinéma, elles restent au tarif habituel de 2 €.

IV.3. Rapport d'activités 2014 sur le prix et la qualité du service d'assainissement

La C.A.C., à laquelle la commune a adhéré le 1^{er} janvier 2002, a adopté le 21 septembre dernier son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des principaux éléments du rapport d'activité, en prend acte.

IV.4. Rapport d'activités 2014 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers

La C.A.C. à laquelle la commune a adhéré le 1^{er} janvier 2002, a adopté le 21 septembre dernier son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2014. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des principaux éléments du rapport d'activité en prend acte.

IV.5. Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de La Séguinière

Monsieur le maire indique que l'article L 212-8 du code de l'éducation définit les modalités de répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement générées par l'accueil d'enfants de plusieurs communes. Considérant ces dispositions, il est décidé de fixer les participations aux charges de scolarisation des enfants, pour l'année scolaire 2014/2015, à un montant de :

- **988,66 euros par enfant inscrit en maternelle par an,**
- **246,31 euros par enfant inscrit en élémentaire par an.**

IV.6. Convention de restauration des enfants de la commune au CISPA

Lors des classes de découverte les élèves restant déjeuner à la cantine du CISPA, pourront utiliser les tickets de cantine de la commune pour bénéficier des repas des classes vertes de Ribou. Les enfants bénéficiant d'un abonnement les jours de déjeuner au CISPA se verront délivrer par la mairie un ticket spécial abonnement et une refacturation effectuée par la CAC est prévue ensuite auprès de la commune.

IV.7. Approbation des aides facultatives du CCAS

Le conseil d'administration du CCAS de la commune de La Séguinière a créé par délibérations successives différents types de secours en fonction de ses priorités et des besoins de la population (bons d'achat alimentaire, prises en charge d'abonnement de transport collectif, aides aux personnes handicapées...) et en a défini les conditions d'attribution en fonction de critères fixés librement sous les réserves rappelées ci-dessus. Le budget du CCAS étant largement dépendant de la subvention versée par la commune, le conseil municipal valide les aides facultatives suivant :

Participation à des séjours de vacances adaptées pour enfants handicapés

*Sans conditions de ressources,
15% du coût restant à la charge du bénéficiaire,
Participation plafonnée à 100 € par semaine, dans la limite de 2 semaines par an.*

Financement d'équipements individuels pour l'intégration des personnes handicapées

*Sans conditions de ressources,
15% du coût restant à la charge du bénéficiaire,
Participation plafonnée à 300 €.*

Bon alimentaire

*Sous réserve d'une situation d'urgence avérée,
20 € pour une personne seule,
30 € pour une famille.*

Aide aux transports collectifs publics

*QF inférieur à 500 €
Prise en charge de 50% de la carte d'abonnement.
QF entre 500 € et 720 €
Prise en charge de 25% de la carte d'abonnement,
A l'exclusion des scolaires, étudiants, apprentis.*

Aide aux activités périscolaires et de loisirs

*Pour les familles qui ont un QF < 500
Aide de 50% pour les camps d'été dans la limite de 75 € par enfant et par an,
Aide de 50% pour l'accueil loisirs en périscolaire, sans limite par enfant et par an,
Aide de 50% pour le CLSH (mercredi et vacances), dans la limite de 75 € par enfant et par an,
Aide de 50% pour les inscriptions en club dans la limite de 50 € par enfant et par an.*

*Pour les familles qui ont un QF compris entre 500 et 720
Aide de 25% pour les camps d'été dans la limite de 75 € par enfant et par an,
Aide de 25% pour l'accueil loisirs en périscolaire, sans limite par enfant et par an,
Aide de 25% pour le CLSH (mercredi et vacances) dans limite de 75 € par enfant et par an,
Aide de 25% pour les inscriptions en club dans la limite de 50 € par enfant et par an.*

V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES

V.1. Guy BARRÉ :

Dit que la commission des finances se réunira le mercredi 28 octobre pour adapter les prévisions de recettes et de dépenses, inscrites au budget, par décision modificative.

V.2. Yolaine BOSSARD :

Signale que le premier temps du parcours éco-citoyen se déroulera mardi 13 octobre. Elle informe également de la date de la prochaine réunion de la commission Environnement et Cadre de Vie le jeudi 22 octobre.

Au sujet du marché du mercredi, Mme BOSSARD rappelle que certains commerçants sont présents chaque semaine, il s'agit de la société RICHOU, producteur de légumes et de la société COLLINEAU, poissonnier.

Les autres ne viennent pas aussi régulièrement, c'est le cas de : Mme MALINGE des Vergers de la Gréaudière qui sera présente les 14/10, 28/10, 25/11, 9/12 et 23/12. M. MARY de la Maison du bon miel qui sera présent les 7/10, 21/10, 4/11, 18/11, 2/12, 16/12 et 30/12. A noter qu'un nouveau commerçant, présent lors de la Fête de la Nature, viendra proposer ses produits de qualité « Vins et Terroirs ». Il commencera le mercredi 14/10.

V.3. Serge GUINAUDEAU :

Fait part des différents dossiers évoqués lors de la commission Urbanisme et Travaux du 1er octobre et qui ne font pas partie des délibérations inscrites à l'ordre du jour du conseil municipal :

- L'entreprise EUROVIA titulaire du marché a exécuté les travaux d'investissement de voirie décidés pour l'année 2015. Parmi ces travaux on peut citer la mise en œuvre d'un enrobé en centre bourg suite à la reprise des réseaux d'eau potable ; la reprise de trottoirs rues des Coquelicots et Martin Luther King ; la sécurisation du virage de la rue d'Athènes... Dans le cadre de ce marché, rue de la Vendée, ont été créés un accès et un stationnement nécessaires à l'installation d'un cabinet dentaire. M. MOUZET, le professionnel de santé, a financé 65% du coût des travaux.
- Les travaux d'aménagement du presbytère, destinés à rendre le logement de l'étage indépendant du rez-de-chaussée réservé à la paroisse, ont débuté le 12 octobre et dureront entre 3 et 4 semaines. Les employés communaux ont pour leur part privaté l'espace extérieur en posant une clôture avec portail.
- Profitant de la vacance de locataire au 1 rue du Paradis, les services techniques ont réalisé quelques travaux de réparation – rénovation du logement (peintures, reprise des marches de l'escalier...).
- La mezzanine de la salle de gym à Coubertin a été livrée à l'association.
- A la Salle de l'Arceau, des interventions ont eu lieu pour réparer et mettre aux normes la table de marque et d'autres sont à envisager pour améliorer la salle des trophées.
- Le service des espaces verts a réalisé en régie, avec du matériel de location, les travaux consistant à récupérer les eaux pluviales qui proviennent du terrain stabilisé pour les diriger vers le bassin de régulation enterré sous le parking de la salle Pierre de Coubertin.
- A la Chapelière, comme prévu, l'entreprise qui avait installé les éclairages publics défectueux est venue modifier la pose des chapeaux de protection des candélabres.
- Les travaux d'extension de l'école publique avancent conformément au planning établi par l'architecte.

V.4. Marie-Odile EDOUARD :

Donne les compte-rendu des assemblées et manifestations suivantes :

- Assemblée générale de l'ADMR.
- Don du sang n'a pas rencontré un grand succès : 55 donateurs contre une moyenne de 70 les années précédentes, il n'y avait en revanche aucun temps d'attente. Prochaines dates : le mercredi 2 mars 2016. Il faut savoir que les bénévoles prennent les enfants en charge le temps du don.
- Groupe de travail déplacement de la CAC ; on constate un tassement de la fréquentation TPC en 2014, ce phénomène est confirmé pour 2015. Le nombre de scolaires abonnés est en baisse sauf pour les communes de l'ouest.
- Réunion du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) s'est tenue récemment à Cholet. On note une stagnation démographique sur Cholet et les communes de l'est voire même une légère baisse de la natalité sur Cholet depuis 3 ans.

La pose de la 1^{ère} pierre des 4 logements locatifs « les Terrasses de la Forêt » aura lieu le vendredi 30/10 à 16h00.

Elle informe également qu'une fresque, réalisée dans le cadre des TAP, est en cours d'achèvement à la Maison d'Assistantes Maternelles « Graine de Malice » de la rue de la Garenne. L'inauguration de cette fresque murale aura lieu le samedi 7 novembre à 11h00.

Le repas des aînés organisé par la municipalité et le CCAS s'est déroulé le 11/10, 235 repas ont été servis.

V.5. Philippe BOUCHET :

Communique les différents évènements qui ont eu lieu au cours de ces dernières semaines :

- Cérémonie de départ en retraite de Marie-Françoise GUERRY et présentation de sa remplaçante Elodie BREMAUD.
- Séminaire de la CAC « Quel aménagement pour le territoire ? ».
- Prêt d'un véhicule électrique par le SIEML.
- Installation du HotSpot Wifi à la mairie et à l'Espace Prévert / théâtre.
- Remise du 1er passeport à une famille de nouveaux Ziniérais arrivée en juillet 2015.
- Thème proposé par la commission pour le calendrier et les cartes de vœux 2016 : «Le Moulin de la Cour».
- La cérémonie des vœux 2016 aura lieu le vendredi 8/01/2016 à 19h00 au théâtre.
- ...

V.6. Agnès BRUCHE :

Informe qu'une convention de résidence sera passée avec M. YANG YOU FU pour qu'il puisse utiliser en octobre et novembre le théâtre de l'Espace Prévert deux jours par semaine pour des répétitions de spectacle. En contrepartie, la commune bénéficiera d'un spectacle à prix réduit négocié avec la compagnie.

La première séance cinéma de la saison culturelle a eu lieu le mardi 6 octobre, il est à noter un bon retour du public pour le film projeté à cette occasion « la famille Béliet ». La prochaine séance aura lieu le 20 octobre avec le film d'animation "Moi, moche et méchant 2 » dans le cadre des vacances de la Toussaint et d'Halloween.

La Fête de la nature et du patrimoine a été appréciée grâce aux nombreuses animations sur le patrimoine, la nature, aux groupes musicaux et à la météo. Les habitants ont été nombreux à y participer. Merci aux associations, aux bénévoles, au conseil municipal et au personnel de la mairie qui, par leur investissement, ont fait que cette journée a été une réussite

Le conseil d'administration du CSI s'est réuni pour la mise en place de réunions pour le projet social 2017-2020 (caisse nationale d'allocations familiales).

VI. AFFAIRES DIVERSES

VI.1. Décisions prises par délégation du conseil municipal – Droit de préemption urbain

Monsieur le maire précise que selon l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte des décisions prises en application d'une délégation du Conseil Municipal lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante. Il informe à ce sujet les conseillers municipaux, qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune à l'occasion de ventes d'immeubles situés :

Nom du propriétaire	Adresse de l'immeuble vendu	Acquéreur	Superficie du bien
S.T.A	Les Jardins de la Moine – Lot n°24	PIFFARD-DELAHAYE	450 m ²
S.T.A	Les Jardins de la Moine – Lot n°25	CHARTAUD	450 m ²

VI.2. Questions diverses

Monsieur le maire informe que le préfet du Maine-et-Loire a été remplacé par une Préfète, Madame Béatrice ABOLLIVIER. Cette dernière qui arrive de Charente-Maritime prendra très prochainement ses fonctions.

VI.3. Prochaines réunions

Monsieur le maire rappelle que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le lundi 9 novembre à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.